

Assemblée des délégués de PSL du 18.11.09

Intervention de Marc Benoit, Envoy

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Chers délégués,

Le 27 novembre prochain, l'assemblée des délégués de l'Interprofession du Lait devra prendre d'importantes décisions en matière de gestion des quantités, sur la base des propositions émises par le comité de l'IP Lait.

Bien que les mesures proposées demeurent encore relativement floues, et que leur mise en application doit être encore précisée dans les détails, ces démarches sont néanmoins un premier pas dans le bon sens. Prolait a dès le début soutenu activement la mise en place d'une gestion des quantités en main des producteurs de lait.

Le manque évident d'unité des producteurs, et de leurs organisations (la création de la nouvelle plateforme marché du lait en est un exemple) démontre que la solution de l'IP Lait est actuellement la seule alternative réaliste.

Par souci d'unité de l'ensemble des organisations de producteurs, nous souscrivons pleinement à la proposition de l'Union des producteurs de Mitte-Ost. Nous tenons toutefois à relever les quelques remarques suivantes concernant les propositions du comité de l'IP Lait :

- Nous sommes tout d'abord étonnés que l'indice de base des quantités à 100% se base sur les quantités contractuelles de 2009 alors que, comme nous l'avons douloureusement constaté cette année, ce volume de production est entre 5 à 10 % supérieur aux besoins du marché, avec les effets dévastateurs que nous connaissons sur le prix du lait.
- Nous tenons à souligner également l'impérative nécessité de mettre en place un réel système de gestion des quantités. La participation des producteurs via PSL au financement de l'assainissement des stocks de beurre, sans mise en place, parallèlement, d'une réduction des volumes produits serait très mal perçue et surtout inefficace. La situation vécue en 2009 ne doit en aucun cas être répétée.

La proposition faite par Prolait : à savoir qu'en cas de réduction des quantités contractuelles, rendue nécessaire pour assainir le marché le 80% de la réduction doit être prise sur les quantités supplémentaires et le 20% sur les droits de livraison. Il incombera à chaque organisation de régler le détail de l'application de cette mesure. Cette proposition allant tout à fait dans le sens de celle de Mitte-Ost, nous soutenons cette dernière. Nous invitons donc les délégués à plébisciter cette proposition, ceci afin de renforcer la position des producteurs au sein de l'Interprofession du Lait.

Il est en effet essentiel que les producteurs de lait puissent présenter un front uni, afin que leur prix du lait contractuel retrouve rapidement un niveau décent.

Marc Benoit